

**TABLEAU DE SYNTHESE DES DECLARATIONS DE PATRIMOINE DE PRISE DE FONCTION
OU DE DEBUT DE MANDAT DE 2015 AU 30/09/2025**

N°	CATEGORIES D'ASSUJETTIS		Fonctions identifiées de 2015 au 30/09/2025	Nombre de déclarations reçues						Nombre de déclarations de 2015 au 30/09/2025	Taux (t) de déclaration au 30/09/2025	
				2015 à 2024	Janvier 2025 à Mars 2025	Avril 2025 à juin 2025	juil-25	août-25	sept-25			Total 2025
1	Présidents d'Institutions et personnalités ayant rang de Président d'Institution		24	22	0	0	0	0	0	0	22	91,67%
2	Membres du Gouvernement, Personnalités ayant rang de Ministre, Secrétaire d'Etat		117	112	0	2	0	0	0	2	114	97,44%
3	Membres du Conseil Constitutionnel		15	13	0	0	0	0	0	0	13	87%
4	Personnalités élues	Députés	555	403	12	1	0	1	1	15	418	75,32%
		Sénateurs élus et nommés	136	126	1	0	0	0	0	1	127	93,38%
		Présidents et Vice-Présidents de Conseils Régionaux	175	116	0	2	1	0	0	3	119	68,00%
		Maires et Adjoints aux Maires	990	582	5	1	0	0	0	6	588	59,39%
5	Gouverneurs de Districts et Vice-Gouverneurs de Districts		27	24	0	0	0	0	0	0	24	88,89%
6	Magistrats		894	661	0	0	9	3	6	18	679	75,95%
7	Personnes exerçant de hautes fonctions dans l'administration publique ou chargées de la Gestion des Fonds Publics.		7 774	7 398	46	37	27	15	45	170	7 568	97,35%
ENSEMBLE			10 707	9 457	64	43	37	19	52	215	9 672	90,33%

LEGENDE →

ROUGE

t ≤ 50%

ORANGE

t > 50%

t > 75%

En septembre 2025, la HABG a enregistré 52 nouvelles déclarations de patrimoine de prise de fonction ou de début de mandat, faisant passer le nombre de déclarations de patrimoine de prise de fonction ou de début de mandat reçues à 9 672. Parallèlement, les services de la HABG ont identifié 255 nouveaux assujettis, faisant passer le nombre total de déclarations de patrimoine attendues à 10 707 au 30 septembre 2025. Ainsi, le taux de déclaration de patrimoine de prise de fonction ou de début de mandat s'affiche à 90,33% au 30 septembre 2025 contre 92,04% à fin août 2025.

Cette regression du taux de déclaration de patrimoine en septembre est due à l'intégration de 255 nouveaux assujettis identifiés dans le cadre du recensement en cours. Cependant, en terme de collecte des déclarations de patrimoine, 52 nouvelles déclarations ont été enregistrées en septembre contre 15 au mois d'août 2025, en lien avec un accroissement de la sensibilisation ciblée des assujettis.

Information : La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance rappelle à tous les assujettis que la déclaration de patrimoine est une obligation prescrite par l'article 41 de la Constitution ivoirienne. Elle les invite à se mettre à jour de ladite obligation. Le non respect de cette obligation expose les contrevenants à la rigueur de la loi.